



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matières plastiques

Question écrite n° 59119

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences fâcheuses de la généralisation de l'utilisation des emballages en plastique qui, depuis les grandes surfaces et les commerces en général, s'est étendue... jusqu'aux ministères eux-mêmes et aux administrations qui enveloppent leurs documentations et imprimés divers dans d'épaisses feuilles de plastique ! Il lui demande s'il ne serait pas judicieux de réduire largement cette consommation du plastique qui contribue à polluer la nature, en pronant l'utilisation de papier recyclé qui aurait l'avantage de participer à l'élimination des déchets et à la protection de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la généralisation d'emballages en plastiques, y compris pour l'envoi de documentation par l'administration. Le choix d'un matériau pour concevoir un emballage dépend de nombreux paramètres : propriétés attendues du matériau en fonction des propriétés du produit emballé, émissions de polluants, consommation d'énergie et de matières premières lors de sa fabrication, de son transport, de son utilisation et de sa fin de vie. L'utilisation de films plastiques utilisés pour l'envoi de courriers administratifs est effectivement contestée. Si de tels films peuvent très difficilement être recyclés, ils présentent toutefois l'avantage d'être plus légers que des enveloppes en papier, ce qui limite ainsi l'énergie consommée lors du transport des correspondances. Par ailleurs, la fabrication des films plastiques est moins consommatrice de certaines ressources, notamment d'eau, que celle du papier. Au total, l'utilisation de films plastiques pour emballer des correspondances n'est pas nécessairement une solution moins favorable pour l'environnement que l'emploi d'enveloppes en papier. Pour le cas des sacs de caisse, une analyse de cycle de vie a montré que les sacs en plastique à usage unique avaient un impact moindre que les sacs en papier, même si, en tout état de cause, le cabas réutilisable est bien entendu une solution largement préférable. Chacun peut constater qu'une trop large distribution des sacs à usage unique représente un gaspillage de ressources naturelles. Par ailleurs, l'abandon de ces sacs dans le milieu naturel, résultant d'actes d'incivisme, représente une pollution visuelle, mais aussi un risque pour la faune. Des initiatives ont été prises au cours des derniers mois par différents acteurs. Ainsi, la grande distribution a pris des engagements sur le sujet en novembre 2003 et a annoncé, un an après, une diminution de 15 % des quantités de sacs de caisse distribuées. Ce sont des premiers pas encourageants mais il est nécessaire d'aller au-delà. Il convient d'examiner de façon approfondie les avantages et les inconvénients des différentes solutions telles que l'utilisation exclusive de sacs biodégradables. À cette fin, un groupe de travail réunissant des élus, des producteurs de différents types de sacs, des distributeurs, des représentants du monde associatif et des experts a été mis en place le 11 février 2005. Il devra remettre ses conclusions pour la fin du mois de mai 2005, afin de prendre des décisions avant l'été.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59119

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2082

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5334